



## LE PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

# La vision

## EN RÉSUMÉ

La vision est une projection dans l'avenir, qui exprime essentiellement ce que l'on souhaite. Elle procède d'une observation fine de la réalité, le réseau des parcs bien entendu, mais aussi l'environnement plus large, incluant la population et les tendances démographiques. Il faut également regarder au-delà de la municipalité : l'offre de service en matière de loisir dans la région et dans les autres municipalités.

La vision peut s'inscrire dans les orientations générales de la municipalité, par exemple à l'occasion de l'élaboration d'un plan stratégique à long terme ou dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD), mais il importe qu'elle fasse l'objet d'un énoncé spécifique en matière de parcs et d'espaces de jeu.

- Quelles valeurs voulons-nous privilégier?
- Quels grands objectifs visons-nous?
- Que voulons-nous vraiment offrir à la population actuelle et aux générations futures?

Enfin, la vision devrait susciter le questionnement suivant : Faut-il repartir de zéro? Faut-il refaire un plan d'ensemble pour tous les parcs? Faut-il redéfinir la vocation de chacun? Dans quelle mesure les parcs actuels prennent-ils en compte les valeurs définies à la section 2? Les conditions de succès sont-elles réunies? Lesquelles sont déficientes ou absentes? Sur lesquelles faudrait-il travailler?

La vision fera l'objet d'un énoncé qui peut tenir en quelques phrases.

## REGARD ACTUEL ET PROJECTION

La vision est à la fois le regard vaste qu'on peut poser sur un milieu et une projection dans l'avenir. Elle procède d'une observation fine de la réalité, le réseau des parcs bien entendu, mais aussi l'environnement plus large, incluant la population et les tendances démographiques. Il faut aussi regarder au-delà de la municipalité : l'offre de service en matière de loisir dans la région et dans les autres municipalités.

Développer cette vision aura pour objectifs de répondre aux trois questions suivantes : Où sommes-nous présentement? Où allons-nous? Où voulons-nous aller? Les réponses permettront d'enclencher la démarche de planification (le « comment » atteindre la cible que nous aurons fixée) et conditionneront toutes les opérations de gestion qui s'ensuivront.

## UNE VISION INTÉGRÉE

Développer une vision d'un réseau de parcs publics peut varier selon que la municipalité a déjà un plan stratégique qui repose sur une vision globale, qu'elle a l'intention d'en élaborer un, qui peut être un plan d'urbanisme ou un schéma d'aménagement et de développement (SAD), ou qu'elle n'en a pas du tout. Dans les deux premiers cas, il va de soi que la vision des parcs doit s'arrimer à la vision d'ensemble, au plan d'urbanisme ou au SAD. Dans le troisième, il est possible de développer une vision spécifique aux parcs, mais celle-ci devra être cohérente avec les orientations d'ensemble et les politiques en vigueur ou en projet (politiques d'urbanisme, d'environnement, de la famille, de la vie communautaire, du développement économique, du transport, etc.). Quelle que soit la situation, la vision des parcs sera intégrée à un ensemble plus vaste.

## TROIS QUESTIONS

### Où sommes-nous présentement?

C'est la première question à se poser, à laquelle une évaluation globale du réseau des parcs répondra en partie (voir *L'évaluation*). Cette évaluation est toutefois insuffisante. Le regard doit embrasser plus large :

- Données démographiques actuelles
- Situation économique
- État de l'environnement
- Ressources récréatives en dehors des parcs (publiques et privées) sur le territoire
- Ressources récréatives hors du territoire, mais à proximité.

Le portrait d'ensemble permet d'établir un diagnostic et de dégager des tendances.

### Où allons-nous?

Si les tendances se maintiennent et qu'on ne modifie rien, qu'est-ce qui va se passer?

### Où voulons-nous aller?

C'est ici que va s'articuler la vision. Et qu'il faudra sans doute trouver un équilibre entre la préservation des acquis qui répondent bien aux besoins actuels et le développement qui aura pour but de répondre aux besoins des générations futures ou de groupes de population différents.

C'est ici aussi que l'on doit prendre en compte une série de valeurs à privilégier.

## ÉLÉMENTS DE VISION D'UN RÉSEAU DE PARCS « DURABLE »

La vision étant un exercice de projection dans la durée (qui peut être un horizon d'une vingtaine d'années), la notion de développement durable prend alors une importance particulière.

Certaines qualités associées à la durabilité sur le plan municipal peuvent servir de valeurs de référence.

Ainsi pourrait-on entrevoir les parcs publics, dans une perspective de développement durable (donc à long terme), comme des lieux :

- D'équilibrage ou de régulation environnementale, qui contribuent à la neutralisation de l'empreinte écologique dans l'ensemble de la communauté ou de la cité.
- Adaptables, qui peuvent être modifiés pour relever les défis du changement.
- Connectés, qui relient des territoires divers.
- Conviviaux, qui favorisent la réunion, la communication, le partage.
- Inclusifs, qui facilitent l'intégration sociale.
- Identitaires, qui développent le sentiment d'appartenance communautaire et créent un patrimoine.

## DÉMARCHE D'ORGANISATION POUR DÉVELOPPER LA VISION

L'organisation d'une démarche pour développer une vision des parcs peut s'intégrer à une démarche plus générale de planification, qui mobilise la population par divers moyens. Cette démarche peut aussi être spécifique, mais la participation citoyenne sera tout aussi importante, au moins pour valider certains scénarios et faciliter l'adhésion ultérieure à l'énoncé de vision.

Cela signifie tout un travail de préparation visant à répondre aux trois questions mentionnées précédemment. Un comité restreint peut être mandaté à cette fin, mais il est important qu'il soit multidisciplinaire. Il est souhaitable que ce comité implique aussi un représentant des élus. Les élus auront d'ailleurs à adopter la vision, puisqu'elle engagera la municipalité pour longtemps.

Un comité aviseur (ou comité-conseil), plus large et représentatif d'une pluralité d'intérêts, permettra de garder le cap sur des perspectives réalistes même si elles sont à long terme.

Il importe d'associer la collectivité à la démarche à l'aide de divers moyens : représentation citoyenne au comité aviseur, forums citoyens, groupes témoins, assemblées publiques, etc.

Voir *La participation citoyenne*.

## **L'ÉNONCÉ DE VISION**

Une vision se formule habituellement en quelques phrases où chaque mot a été soigneusement choisi et soupesé. Un énoncé de vision doit être clair, bref et inspirant.

Un texte explicatif peut suivre l'énoncé, présentant chaque mot clé, faisant ressortir les valeurs qui le sous-tendent et présentant les objectifs pour qu'il se matérialise.

On pourrait par exemple s'inspirer de la *Charte des droits des enfants montarillois*, intégrée au plan d'action de la politique familiale de la Ville de Montarville, qui inclut les parcs. Elle contient neuf articles touchant plusieurs aspects de la vie des enfants, et a pour objectif de promouvoir et protéger les droits de tous les enfants montarillois, ainsi que de favoriser leur bien-être global. Elle a été rédigée par des enfants dans le cadre du concours Maire et conseillers d'un jour 2013. On y trouve au moins trois valeurs sur lesquelles devrait reposer l'aménagement des parcs :

- Le droit de s'amuser, qui se traduit par le jeu libre;
- L'accessibilité au loisir dans ses dimensions physique, économique et sociale;
- La sécurité des enfants dans tous les lieux publics, ce qui signifie notamment un trajet sécuritaire pour se rendre au parc, ainsi que des espaces de jeu sécuritaires conformes aux normes et règlements.

### **Voici un exemple d'énoncé de vision :**

*« Un réseau de parcs accessibles, sécuritaires et plaisants est essentiel dans la vie de nos citoyens. Le développement de nos enfants et le dynamisme de la vie familiale sont par ailleurs des valeurs fondamentales. Nos enfants doivent avoir accès dans nos parcs à des espaces de jeu libre appropriés à leur développement. Le parc est le premier lieu public fréquenté par les plus jeunes enfants et il est un endroit essentiel pour la qualité de vie de nos citoyens. Nos parcs devraient être reliés entre eux et avec les services essentiels, complémentaires les uns avec les autres et adaptés aux besoins de toute la population avec une attention particulière à ceux des enfants. »*